



Jean-Jacques LOZACH

Sénateur de la Creuse et Conseiller Départemental de Bourgneuf

<https://www.jjlozach.fr>

12 décembre 2019. REMISE DES PRIX MONITEUR DE LA CONSTRUCTION. INTERVENTION DE JEAN-JACQUES LOZACH. Table-ronde « J.O 2024 : Quelles opportunités pour les PME du B. T. P. ? »

Date : 13 décembre 2019

REMISE DES PRIX MONITEUR DE LA CONSTRUCTION

Jeudi 12 décembre 2019 – Sénat (Salle Médicis)

INTERVENTION DE JEAN-JACQUES LOZACH

Table-ronde « J.O 2024 : Quelles opportunités pour les PME du B. T. P. ? »

Souhaits de bienvenue au Sénat pour cette remise des Prix Moniteur de la construction ;
Le Sénat qui avait reçu le lancement de l'opération « Terre de Jeux 2024 » le 17 juin dernier ;
Je m'en tiendrai à quelques généralités concernant le cadre dans lequel se situe votre événement (ex : l'économie du sport).

Pour les JO 2024 :

Le budget global fixé à 6,8 milliards d'euros, dont près de trois milliards destinés à la construction des infrastructures, et la participation des acteurs publics est plafonnée à 1,4 milliard d'euros.

Tout le monde veille à ce qu'il n'y ait pas de dérapage budgétaire (SOLIDEO... Bercy, Ministère des Sports, ANS...);

L'économie du sport représente un enjeu grandissant, en matière de création de richesses notamment (la dépense sportive avoisine les 40 milliards d'euros en France et connaît une croissance dynamique) ;
Parmi les préconisations du rapport de Bernard AMSALLEM et Mohamed MECHMACHE, rapport sur l'économie du sport », adopté en juillet dernier par le C. E. S. E., je cite :

« S'assurer que les J.O créent des richesses et des emplois durables dans les territoires qui les accueillent, notamment en privilégiant les dépenses d'infrastructures générales (spécialement le transport et le logement), en mesurant les prestations confiées par les grandes entreprises à des entreprises solidaires, des TPE-PME ou des travailleurs indépendants du territoire, en prévoyant des clauses de prestations pérennes en faveur d'emplois locaux et en établissant un *reporting* financier, mais aussi extra-financier, portant sur l'impact économique, social et environnemental des J.O. » ;

Nous sommes dans la problématique, plus globalisante, des bénéfices économiques et sociaux du sport, enjeu central pour les acteurs du sport eux-mêmes, les collectivités, les représentants de l'État et les



Jean-Jacques LOZACH

Sénateur de la Creuse et Conseiller Départemental de Bourgneuf

<https://www.jjlozach.fr>

partenaires privés.

Vaste débat que cette « rentabilité du sport » !

Pour revenir aux J.O 2024 : ceux-ci pourraient mobiliser jusqu'à 150 000 emplois. Sans sous-estimer les difficultés de recrutement du secteur du B. T. P.

Selon le CDES et le groupe Amnyos : 11 700 emplois concerneraient le secteur de la construction (B. T. P.), avec les chantiers de construction ou de rénovation des sites, et avec un pic attendu pour les années 2021, 2022 et 2023.

Nous ne sommes pas éloignés des enjeux liés à la construction d'équipements. Ici, au Sénat, en janvier 2018, nous avons adopté une proposition de résolution visant à « mieux maîtriser le poids de la réglementation applicable aux collectivités territoriales et à simplifier certaines normes réglementaires relatives à la pratique et aux équipements sportifs ». C'est particulier pour les J.O : le cahier des charges imposé par le CIO qui s'applique ; mais après les J.O, il faudra continuer à faire vivre ces équipements.

Problématique des équipements qui pose la question de la vétusté du parc actuel (cf : revendications de l'ANDES) et de leur inégale répartition territoriale (cf : moins de 30 % des équipements sportifs en France métropolitaine sont situés sur l'espace rural, qui représente 60% de la surface totale du territoire) ;

La dimension économique est un élément clé de la localisation des grands événements sportifs. Mais mesurer l'impact économique ne suffit plus : la population hôte est désormais au cœur de la décision (ex : candidatures aux J.O abandonnées suite à des référendums) ; et la notion d'impact devient beaucoup plus large que sa simple dimension budgétaire (ex : l'environnement, les transports, l'aspect territorial, le niveau de satisfaction ou de bonheur retiré par les habitants du pays, l'image et la géopolitique – sport : outil diplomatique) tout en sachant qu'il ne s'agit plus depuis des décennies de présenter un bon dossier, mais ne présenter un meilleur dossier que les concurrents.

Dans ce contexte de concurrence internationale aiguisée, mais également de questionnement quant au coût d'organisation des G. E. S. I. (cf : estimations des dossiers de candidatures non respectées : elles explosent – J.O de Londres de 2012 - « la malédiction du gagnant » se vérifie depuis les J.O de Munich de 1972) et à leurs retombées effectives, il devient essentiel de se doter d'outils appropriés, pour mieux évaluer leur héritage, aussi bien matériel qu'immatériel. Cette démarche pourrait être menée au niveau européen, pour mettre en commun les outils disponibles et éviter les concurrences stériles.

Tout en précisant, sur le plan méthodologique, comme le réaffirme le C. D. E. S. (Centre de Droit et d'Économie du Sport) que le calcul de l'impact économique pose tout simplement la question : que se serait-il passé en l'absence de l'événement ?

Pour l'Euro 2016 : l'impact attendu pour la France s'élevait à 1,2 milliard d'euros dont 500M€ de retombées touristiques (selon le C. D. E. S. et le cabinet Keneo (cf : 540 M€ pour la Coupe du Monde de rugby de 2007). La mise en conformité des stades est incluse dans l'estimation de l'Euro 2016.

Et ici on rejoint l'objet de notre rencontre, à propos des équipements concernés (cf : représentant de la SOLIDEO : village olympique, centre aquatique, Arena 2, village des médias...).

Les entreprises évoluent dans un environnement mouvant. Ex : l'affirmation d'événements sportifs éco-responsables modifie la donne et conduit les entreprises à intégrer cette problématique (ex : les quinze engagements pris en juin 2018 pour des événements sportifs éco-responsables, dont les JO 2024 ; ex : le Conseil d'État, dans son étude 2019 intitulée : « Le sport : quelle politique publique ? » formule vingt-et-une propositions dont la numéro seize qui dit : « Promouvoir un urbanisme favorable à l'activité physique et sportive (inciter à des aménagements urbains propices aux déplacements actifs, prévoir des installations sportives ouvertes à tous les modes de pratiques), en confiant à l'A. N. S. l'élaboration des lignes directrices. »

C'est sans doute un nouveau champ qui s'ouvre pour les entreprises. Je rappelle que le C. I. O. avait déclaré, dès 1994, que l'environnement était la troisième dimension de l'olympisme.

Nous sommes en plein débat budgétaire, et le sport reste un parent pauvre (0,13 % du budget de l'État). Il



Jean-Jacques LOZACH

Sénateur de la Creuse et Conseiller Départemental de Bourgneuf

<https://www.jjlozach.fr>

ne traduit aucune avancée concernant le sport-entreprise ; qu'il s'agisse de dispositions favorisant la pratique du sport en entreprise ou créant les conditions d'une plus grande implication financière des entreprises dans le sport (mécénat ou sponsoring, avec une nécessaire contrepartie en termes de visibilité pour les entreprises). D'où nos attentes fortes pour une loi « Sport et société » annoncée pour la fin du premier semestre 2020. Il en est de même, notamment, pour le sport-santé ou le lien très perfectible entre sport scolaire et sport fédéral.

Vous aurez, je l'espère, avec la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance intégrant le monde économique dans une gestion partagée de l'A. N. S., la possibilité de mieux vous faire entendre et de favoriser l'implication des entreprises dans le monde sportif.

Comme j'espère que les marchés publics inhérents aux J.O 2024 bénéficieront à la diversité de notre tissu économique.